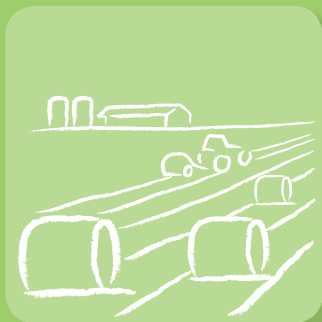


EXPLOITANTS AGRICOLES



**ENTREPRENDRE
PROTÉGER
ACCOMPAGNER**

**L'assurance multirisque
agricole au service
des exploitations
de demain**

RÉFÉRENCE

**Groupama
100%
avec les
PROS**

www.groupama.fr



Toujours là pour moi.

■ PROTÉGEZ VOTRE REVENU

Groupama vous indemnise en cas de pertes financières de l'exploitation liées à l'interruption ou à la réduction d'activité suite à un sinistre garanti (par exemple : un incendie).

■ COUVREZ VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROFESSIONNEL

Groupama vous propose une protection complète avec la prise en charge des conséquences financières des dommages causés à autrui, jusqu'au retrait et à la destruction des lots défectueux, et jusqu'à la réhabilitation du milieu naturel en cas d'atteinte à l'environnement.

■ ASSUREZ VOS BÂTIMENTS, VOTRE MATÉRIEL ET VOS MARCHANDISES



En cas d'immobilisation de votre matériel*, avec le rééquipement à neuf, vous redémarrez votre activité au plus vite avec un matériel équivalent.

** Pour le matériel de moins de 10 ans.*

■ PROTÉGEZ VOS ANIMAUX

Groupama vous apporte une protection efficace en cas de mortalité de vos animaux suite à un accident ou à une maladie*.



** Hors maladies réputées contagieuses.*

RÉFÉRENCE, c'est aussi :

■ Une couverture sur mesure

Groupama prend en compte les spécificités de votre filière et de vos activités complémentaires. Ainsi, vous bénéficiez d'un accompagnement professionnel pour choisir au mieux vos garanties, vos franchises et vos indemnisations.

■ Un accompagnement dans la maîtrise des nouveaux risques grâce à :

- des garanties qui prennent en compte les évolutions réglementaires (normes environnementales, sanitaires, etc.),
- des garanties étendues pour vos activités de diversification (vente directe sur l'exploitation ou sur les marchés, les foires, les salons ; activités agro-touristiques ; etc.).



**Vous souhaitez équiper votre exploitation avec des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, installations de biogaz, éoliennes...) ?
Groupama vous suit dans vos projets.**

■ Des services aux professionnels

- Un service de renseignement et d'aide juridique pour votre activité professionnelle.
- Vous êtes épaulé par des professionnels du droit du travail et du droit civil.
- Un service de prévention pour une meilleure connaissance et gestion de vos risques.

Ils vous en parlent...

“

Grâce à Groupama, si deux de mes cuves souples étaient accidentées, je serais rapidement indemnisé pour mes cuves et leur contenu.



Benoît, 28 ans, céréalier (blé, colza)



“

Si je provoquais la pollution d'un ruisseau alimentant en eau le village voisin de mon exploitation, le coût de la réhabilitation du milieu naturel serait pris en charge. De plus, je bénéficierais d'un accompagnement juridique.

Cédric, 40 ans, viticulteur

“

Si un incendie ravageait mon élevage bovin, je perdrais tout : mes animaux, mes bâtiments, mes matériels... Heureusement, avec la garantie Perte d'Exploitation, je pourrais préserver mes revenus jusqu'à la reprise complète de mon activité.



Claire, 44 ans, éleveur

Groupama, premier assureur des exploitants agricoles, vous propose une gamme complète d'assurances qui couvre tous vos besoins professionnels et privés.

Groupama protège :

- votre exploitation, vos bâtiments, vos marchandises,...
- vos pertes de récoltes suite à un aléa climatique,
- vos tracteurs et matériels agricoles.

Groupama vous aide également à :

- financer vos investissements,
- valoriser votre épargne professionnelle,
- protéger vos proches et vos salariés.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller Groupama

Édition Janvier 2010

www.groupama.fr



Toujours là pour moi.

Document et visuels non contractuels - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Entreprise régie par le Code des assurances. Groupama Banque - S.A. au capital de 103 978 112 euros - 67, rue Robespierre, 93107 Montreuil CEDEX - 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 006 369 - www.groupamabanque.com - **Votre assureur est intermédiaire en opérations de banque de Groupama Banque S.A.** - Groupama participe à la protection de l'environnement en utilisant un fournisseur référencé « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement et finance le recyclage des imprimés par la taxe Ecofolio - Crédits photos : Groupama / Gettyimages - Graphic Plus - Réf. : 44 489A

Des garanties essentielles aux couvertures les plus pointues, Groupama met tout son savoir-faire à votre disposition pour vous apporter un diagnostic pertinent et vous aider à faire le bon choix.

Les besoins d'un céréalier, d'un viticulteur, d'un éleveur ou d'un maraîcher ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi Groupama vous propose des garanties spécifiques à chaque filière de production.

RÉFÉRENCE VOUS PROPOSE UNE PROTECTION COMPLÈTE POUR :

- les **pertes financières** de votre exploitation,
- vos **responsabilités** en tant que professionnel,
- les **dommages** subis par vos bâtiments, votre matériel et vos marchandises,
- vos **animaux** et vos **accidents** d'élevage.